

Règlement du prix académique de l'engagement civique « Chacun citoyen » 3^{ème} édition - 2016-2017

L'appropriation des valeurs de la République et la construction active de la citoyenneté des jeunes relèvent d'une des missions fondamentales de l'école. Conjointement à cet apprentissage, l'école doit aussi encourager et permettre l'implication citoyenne des élèves.

La 3^{ème} édition du prix académique de l'engagement civique « Chacun citoyen » récompensera les actions citoyennes des équipes et des élèves du premier et du second degré qui se seront mobilisés sur le thème suivant : « **faire société : altérité et tolérance** ».

Public cible :

Ce prix est ouvert aux écoles et aux établissements publics du second degré de l'académie (collèges ; lycées professionnels, technologiques et généraux).

Nature des productions attendues :

Les équipes candidates peuvent proposer différents types de travaux (écrits, photos, dessins, fictions ou reportages vidéo et radio, créations artistiques, site, blog, pages sur réseaux sociaux, etc.) qui montrent les diverses expériences et réalisations. La production sera obligatoirement accompagnée d'un texte de synthèse d'une page recto/verso maximum de présentation du projet.

La production finale devra être numérisée et respecter les formats suivants : PDF (texte), JPG (images), MP3 (audio), FLV ou MP4 (vidéo), PPS ou PPSX*(diaporama).

*Eviter les PPT et PPTX qui sont des formats de création.

La production sera adressée à l'adresse suivante : chacuncitoyen@ac-montpellier.fr

Si votre production est trop volumineuse, vous pouvez utiliser l'outil d'échange de fichier, EFIVOL, accessible sur ARENA, rubrique intranet, référentiels et outils.

Préconisations :

Nous invitons vivement les équipes concurrentes à consulter les différents sites qui abordent l'engagement citoyen et l'accompagnement à la prise de responsabilités des élèves, tels que :

http://www.clemi.org/fichier/plug_download/72016/download_fichier_fr_creez_media_lyc_final.pdf

<http://www.education.gouv.fr/cid73187/les-semaines-de-l-engagement.html> (cf. Kit pédagogique)

<http://eduscol.education.fr/pid23360/education-au-developpement-durable.html>

Ces supports pourront aider élèves et enseignants à prendre les premiers repères sur ce thème.

Vous pouvez solliciter le centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) sur les questions du traitement de l'actualité, de l'usage de l'image, du respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image (clemi@ac-montpellier.fr).

Date limite de retour des travaux : vendredi 21 avril 2017

Composition et délibération du jury académique :

le jury, co-présidé par Madame le recteur et le correspondant régional de la MAIF, est composé de personnels des services académiques et d'établissement (personnel de direction, CPE, enseignants).

Le jury se réunira au rectorat le **jeudi 11 mai 2017**.

Dotation : le concours est doté par la MAIF de 1500 € de prix. Le jury décernera un prix école (500 €), un prix collège (500 €) et un prix lycée (500 €), au regard du respect du sujet défini et des critères ci-dessus.

Remise des prix :

La remise des prix aux lauréats aura lieu en juin 2017 au palais universitaire, 31, rue de l'université, Montpellier.

Une rubrique du site académique sera dévolue à la valorisation et la promotion des travaux qui ont retenu l'attention du jury académique.